



COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE
RYTHMES DE VIE DE L'ENFANT
PEDT
jeudi 18 mars 2021

PRESENTS :

AMAPE F. Jacob : Ranchy Nathalie, Paulmier Marjorie
APE Legall : Bretin Nicolas et Lavenant Gwendoline
APE Orée d u bois : Boissin Delphine, Borel Cécile, Subileau Marie-Sophie, Psila Sandra
Aschieri Pierre, Maire
Association GRS
Association Mosaiquement Votre
Association tennis club
Baillet Sandra, responsable adjointe du service animation
Bertucat Mathieu, CAF des Alpes-Maritimes
Boinnot Patricia, directrice école élémentaire Legall
Carlino Stéphanie, directrice école maternelle Legall
Corbier Vincent, directeur de la Culture
Farganel Rachel, enseignante école maternelle Legall
Gibelin Christine, représentante Unicef
Guitton Remy, Inspecteur de l'Education Nationale
Lavaux Christian, DDEN
Leguennec Françoise, enseignante de l' Orée du Bois
Mc Carthy Christine, infirmière scolaire
Million Véronique, directrice école de l' Orée du Bois
Moisan Sylviane, DDEN
Pérole Gilles, adjoint délégué Enfance-Education-Alimentation
Pignault Michele, DDEN
Poretti Isabelle, responsable du service animation
Poussard Christelle, directrice Enfance-Jeunesse-Education
Rinaudo Cathy, enseignante école élémentaire Legall
Tribino Emmanuelle, enseignante école F. Jacob
Ventre Sandra, directrice école F. Jacob

EXCUSES :

Amrane Maouche, directeur du service des sports & associations
Allegrini Elisabeth, Conseillère Municipale
Aymoz Nathalie, élue déléguée à la Jeunesse
Lacassagne Valérie, directrice adjointe du service des sports & associations
N'Guyen Thuy, directrice générale des services
Raibaudi Madeleine, DDEN

Le 18 mars 2021, à 17 heures 30, la séance du Comité de pilotage « Rythmes de vie de l'enfant - PEDT » est ouverte en visio conférence.

Monsieur Pérole ouvre la séance et remercie les présents, il présente les différents membres et souhaite la bienvenue aux trois nouvelles associations qui intègrent ce Comité de Pilotage : le tennis club, Mosaiquement votre et la GRS.

Au vu de l'actualité, il propose de modifier l'ordre du jour initialement prévu et de faire un retour sur la réunion du 11 mars dernier à propos des rythmes scolaires.

Étant donné que certains membres ne sont pas favorables à la diffusion de l'enregistrement d'une grande partie de la réunion via zoom, celui-ci ne sera pas diffusé, seul le compte-rendu validé par les différents intervenants sera mis en ligne sur le site de la mairie.

Monsieur le Maire prend la parole et revient sur la demande de suspension des 4 jours et demi qui a donné lieu à la réunion sur les rythmes scolaires : suite à cette réunion, il apparaît qu'il n'y a aucune raison objective et impérieuse pour revenir à 4 jours. En effet, il n'y a pas de corrélation établie entre la fatigue des enfants et le rythme actuel ; par ailleurs, il n'y a pas d'unanimité, ni de consensus de part et d'autre. Dès lors, en prenant en compte le fait que les équipes sur le terrain sont déjà épuisées par les différents protocoles, il n'apparaît ni opportun, ni justifié de remettre en cause le rythme et l'organisation actuels.

Madame Leguennec, enseignante à l'école de l'Orée du Bois, demande si la réflexion en cours ne porte que sur la période de crise ou si elle porte également sur l'organisation à venir après 2022.

Monsieur Pérole rappelle que le PEDT actuel court jusqu'en juin 2022, il propose de mettre en place un processus de consultation dès la rentrée 2021 par le biais de sondages auprès de enfants et des parents, de consultations des conseils d'école d'éventuelles réunions qui conduiront ainsi à faire émaner une proposition du comité de pilotage que celui-ci fera à M. le Maire et qui sera transmise à l'Inspection Nationale.

Monsieur Guitton (IEN) intervient pour confirmer que sauf motif impérieux, il n'y a aucune raison d'envisager un changement avant la fin du PEDT et que ce scénario est inenvisageable, ce qu'a confirmé le DASEN.

Madame Million, directrice de l'école de l'Orée du Bois, souhaite revenir sur le risque de manque d'objectivité des animateurs lors de la transmission des questionnaires aux enfants. M. Pérole regrette cette suspicion qui vise les animateurs et rappelle l'importance de la prise en compte de la parole des enfants à Mouans-Sartoux même si cela ne reste qu'un avis et que, bien évidemment, ce ne sont pas les enfants qui décideront au final. Il précise d'ailleurs que cette prise en compte explique le fait qu'on ait séparé les réponses des CM2 dans le sondage par rapport aux autres enfants. Enfin, il rappelle le nombre de parents ayant répondu au sondage (378 familles) soit plus de la moitié des familles consultées.

Monsieur Bretin (APE aimé Legall) indique qu'une réunion a eu lieu suite à la réunion du 11 mars avec les parents qui avaient contacté l'APE afin d'approfondir les raisons de cette demande. 16 parents étaient présents et il ressort des échanges que l'argument de la crise covid n'est pas vraiment réel et que les parents sont conscients qu'un changement en cours d'année n'est absolument pas opportun.

Il propose de constituer des groupes de travail pour proposer des aménagements d'ici la fin de l'année scolaire afin d'alléger les contraintes qui pèsent actuellement sur les enfants et rappelle l'importance de la communication auprès des parents notamment pour les primo-arrivants qui ne savent pas toujours pourquoi à Mouans-Sartoux nous sommes restés à 4 jours et demi. Il pourrait y avoir ainsi une réunion dès septembre 2021 afin d'expliquer l'historique. Madame Gibelin propose de donner également une explication aux parents au moment de l'inscription.

Plusieurs pistes sont donc à étudier : lettre d'accueil aux nouveaux parents, une édition spécifique de « Graines d'Enfance » pour les familles, une réunion assez tôt dans l'année.

Madame Lavenant (APE Aimé Legall) note que la fatigue des enfants est plus liée aux classes surchargées qu'au rythme scolaire en lui-même ; elle demande s'il n'y aurait pas la possibilité de mettre en place un régime un peu différencié pour les maternelles afin que les enfants qui en ont encore besoin puissent faire la sieste chez eux lorsque cela est possible.

Monsieur Guitton précise qu'il y aura a priori une ouverture de classe sur l'école Aimé Legall Maternelle l'année prochaine. Ceci dit, une baisse des effectifs sur l'ensemble des classes n'est pas forcément à l'ordre du jour au niveau national...

Concernant la sieste des petites sections, il confirme qu'il est possible de demander à la directrice de l'école de formaliser le retour de l'enfant à son domicile l'après-midi et de le faire ensuite valider par l'Inspecteur ; cela se fait sur Aimé Legall Maternelle et sur l'Orée du Bois.

Madame Ventre, directrice de l'école François Jacob, indique qu'elle n'était pas au courant de cette possibilité mais qu'elle en prend bonne note

L'APE de l'Orée du Bois s'interroge sur la gestion des dérogations scolaires par la commune étant donné la surcharge des effectifs dans les écoles. Monsieur Pérole rappelle que les ouvertures et les fermetures de classes se font à partir des effectifs réels et que sur Mouans Sartoux, nous sommes quasiment à l'équilibre entre les entrants et les sortants. Par ailleurs, nous avons fortement réduit le taux d'acceptation des dérogations et celles-ci sont désormais accordées uniquement dans les cas suivants : enfants d'enseignants, enfants du personnel municipal, lorsque les grands-parents habitent la commune ou dans les cas prévus par la loi (fratrie ou poursuite de cycle). Monsieur Pérole rappelle que les élus sont très vigilants sur les demandes de dérogations car nous recevons un nombre de demandes important chaque année et le coût pour la ville est loin d'être négligeable (environ 1600 € par an et par enfant).

Monsieur Guitton précise que sur l'ensemble de la commune, nous avons une moyenne de 25 élèves par classe ce qui est tout à fait correct ; en fait, le déséquilibre se fait surtout ressentir au niveau de l'école maternelle. Pour preuve Madame Carlino (ALM) annonce que sur son école, elle est en moyenne à plus de 29 élèves par classe. Madame Leguennec (ODB) confirme que les effectifs sont très chargés en cycle 1. Madame Boinnot (ALP), quant à elle, est à 26 élèves de moyenne par classe sur Aimé Legall Primaire. Elle souhaite revenir sur le questionnement soulevé par Madame Million à propos du sondage qui serait effectué auprès des enfants et indique que celui-ci pourrait être réalisé par les enseignants. M.Pérole suggère alors une organisation conjointe animateurs et enseignants.

Monsieur Pérole propose de mettre au vote le calendrier suivant : clôture de l'année 2020/2021 telle quelle avec une concertation dès septembre 2021 pour une prise de décision en début d'année 2022 afin de respecter le calendrier de l'éducation nationale et d'acter l'organisation qui sera arrêtée pour la rentrée 2022/2023.

Résultats du vote : 2 voix contre, 4 abstentions, 22 voix pour ; la majorité est donc d'accord avec cette proposition (78,6%). A noter que l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et M.Bertucat de la CAF ne prennent pas part au vote.

Un Comité de Pilotage sera donc probablement organisé au mois de septembre prochain. L'APE réitère sa proposition de groupes de travail afin de réfléchir conjointement à des aménagements de la journée des enfants. Madame Poretti précise qu'elle est tout à fait d'accord pour mettre en place une concertation parents – enseignants - animateurs site par site.

Monsieur Pérole en profite pour indiquer que les équipes de restauration proposent de mettre en place un repas froid par semaine afin de créer une rupture dans le rythme des contraintes que subissent les enfants qui pourraient alors déjeuner en extérieur dans les forêts de l'Orée du Bois, de François Jacob ou encore dans le parc du château. Il s'agirait de « vrais » repas froids et pas seulement de sandwiches.

Les parents d'élèves sont tout à fait enthousiastes à cette idée et proposent d'accompagner les élèves, certains enseignants font la même proposition. Madame Poussard précise qu'un test sera effectué à François Jacob avant les vacances de printemps afin d'ajuster les modalités organisationnelles.

Monsieur Pérole revient à l'ordre du jour initial et propose de ne pas aborder le bilan 2019/2020 qui n'est plus vraiment d'actualité car ce Copil devait en fait se faire en décembre 2020... Concernant les perspectives, elles ont finalement été abordées de fait tout au long de la réunion.

Par ailleurs, il informe les membres de la mise en place de tests salivaires qui auront lieu ce vendredi 19 mars sur l'école de l'Orée du Bois avec l'aide du personnel municipal.

La séance est levée à 19h30 et Monsieur Pérole remercie l'ensemble des membres participants.